

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.38PR
concernant**

- **une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.-- pour la 3ème étape de l'aménagement du Parc des Rives du Lac,**
- **réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre-André Michoud « pour la création du Forum des Rives »,**
- **réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Jean-David Chapuis « pour la création de deux nouveaux terrains de mini football aux Rives du Lac »,**
- **réponse au postulat de Madame la Conseillère Aude Briand « pour la création d'une place de jeux pour seniors ».**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 19 octobre 2010 à 19h15.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Hélène Grand-Greub, Marinette Nicollin, Carmen Tanner, Pascal Blum, Jean-David Chapuis, Johann Gilliéron, Giancarlo Valcesschini (en remplacement de Olivier Kernen), Alain Willommet (1^{er} membre) – Isidro Justo (absent)

La délégation municipale était composée de M. Paul-Arthur Treyvaud, Municipal, M. Markus Beartschi, Architecte de la ville, M. Fabrice Aubert, urbaniste. La commission les remercie tous trois pour leurs précisions et leurs explications.

Un crédit d'un montant de Fr. 2'400'000.00 a été accordé afin de réaliser le Parc des Rives du Lac, inauguré en 2007.

A ce jour, il convient de compléter l'aménagement de ce parc. Un crédit de Fr. 1'100'000.00 pour cette partie est nécessaire. (WC, terrains mini-football, entrée Ouest du parc, sécurisation de la place des fêtes et mise en place d'un fleurissement plus écologique).

WC

La construction d'un WC public (fermé en hiver) sera effectué à l'intersection du chemin des Bosquets et du chemin descendant vers le lac le long de l'anneau de l'USY. Cet endroit est adéquat étant donné sa situation centrale et sa proximité avec une ancienne canalisation d'eaux usées de l'Expo 02 permettant un branchement facile.

La commission estime que, tel qu'il est prévu, le nombre des WC est insuffisant ; il serait souhaitable qu'à côté de 2 WC standards soit ajouté un WC plus grand destiné aux familles, suffisamment grand pour que les personnes à mobilité réduite puissent l'utiliser, même si un WC handicapé est disponible à l'ancien hippodrome.

BUVETTE

La buvette est conçue comme un pavillon d'été, ouvert par beau temps et jours de spectacles. Il ne s'agit donc pas d'un restaurant exploitable à l'année. La gestion actuelle de celle-ci est gérée par l'Association du Petit Globe qui se terminera en 2011. La Ville, à ce moment, examinera la question de sa gestion, notamment en terme de location du local, celui-ci devenant exploitable sur une plus longue période. La demande de crédit de Fr. 170'000.00 permettra de mettre en place un dispositif définitif sous forme de parois coulissantes en verre.

ENTREE OUEST DU PARC

Un aménagement comprenant des arbres et des bancs ainsi que les potelets limiteront l'accès des véhicules dans le parc.

FLEURISSEMENT ECOLOGIQUE

Le fleurissement annuel sera remplacé par des plantes vivaces, ce qui représente l'avantage, une fois installées, de former un écosystème autorégulé nécessitant peu d'entretien.

FILETS D'OMBRAGE

Des filets ont été posés en juin 2007 pour Fr. 170'000.00. En 2008, suite à de fortes rafales de bise, ceux-ci ont été déchirés. En 2009, la pose de nouveaux filets différents s'est soldée par un échec. Actuellement, de nouveaux tests sont effectués. En cas de capotage, une autre solution sera envisagée, par exemple une végétation horizontale.

BEACH VOLLEY

Une bâche de protection sur le terrain de la piscine résout le problème lorsque la bise est forte et que le sable est emporté. Par contre, dans le parc public, la bâche subirait certainement des dégradations. Pour cette raison, un sable à granulométrie plus grossière résoudra en partie le problème.

Persuadée que cette mesure ne sera pas suffisante, la commission demande que soit étudiée la possibilité de poser un treillis fin à hauteur d'un mètre autour du terrain. Cette réalisation, qui est présente dans bon nombre de terrains de beach volley en Suisse, aura pour but d'empêcher les déjections animales et de retenir le sable et les ballons dans l'aire de jeu.

CONDUITES SOUTERRAINES

Celles-ci sont régulièrement perforées lors de l'installation de tentes. Afin d'améliorer le repérage, un marquage de trois rangs de pavés sera réalisé. Les 4 armoires électriques dépassant du sol seront remplacées par des regards souterrains.

POINTS D'EAU

Plusieurs problèmes pratiques sont apparus à l'usage, ce qui oblige lors de manifestations, de tendre des tuyaux à travers la chaussée pour être branchés aux installations temporaires. Le souhait de la Municipalité est de déplacer les deux points d'eau de boissons, de poser un nouveau regard sur le parking Ouest et d'équiper la Place des Fêtes d'un regard EU supplémentaire, de sorte à faciliter le branchement de WC sur la place.

POSTULAT JEAN-DAVID CHAPUIS – Création de deux nouveaux terrains mini-football

Un nouveau terrain sera réalisé dans le prolongement de celui existant. Un second terrain nécessiterait l'abattage d'arbres et empièterait sur des surfaces utilisées pour d'autres activités, raison pour laquelle il est proposé de ne réaliser qu'un seul terrain.

POSTULAT AUDE BRIAND – Création place de jeux pour séniors

Cette installation n'est pas judicieuse dans le Parc des Rives qui est éloigné d'un bassin d'utilisateurs potentiels. Il est proposé de renoncer à la construction à cette place, mais pourquoi pas un tel équipement ailleurs sur le domaine public (bouger dans votre quartier avec un moniteur).

POSTULAT PIERRE-ANDRE MICHOU – Création du Forum des Rives

La création d'une butte faite de matériaux naturels formant un arc de cercle proposée, à l'opposé des tribunes est semble-t-il inappropriée, car restreindrait la surface utilisée et sa fluidité pour différentes manifestations telles que Comptoir du Nord vaudois ou Cirque Knie, etc. Cette butte permanente n'apporterait pas de qualité supplémentaire au parc sur le plan pratique comme esthétique et remettrait en question l'organisation du Comptoir du Nord vaudois. Par contre, il est envisageable de mettre en place des installations provisoires sous forme de gradins démontables à l'occasion d'événements d'envergure en plein air, sous l'impulsion des services communaux concernés (service des sports et culture).

FINANCEMENT

Un montant de Fr. 600'000.00 est prévu au plan des investissements. La différence avec le coût final résulte d'aménagement complémentaires.

CONCLUSION

La commission est heureuse de la création de WC publics à proximité des installations. Comme décrit dans le rapport, elle souhaite qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des utilisateurs.

Pour les raisons explicitées plus haut, la commission émet le **vœu** que la Municipalité cherche à compléter l'infrastructure des terrains de beach volley dans le parc des Rives du Lac, en y ajoutant une clôture adaptée autour de ceux-ci.

La commission, à l'unanimité de ses membres moins une abstention, vous recommande, M. Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2, 3 tels que proposés.

Alain Willommet, rapporteur de la Commission



Yverdon-les-Bains, le 25 octobre 2010